



METTRE EN ŒUVRE LE PROGRAMME 2030 POUR LES MONTAGNES

Les écosystèmes de montagne sont menacés par le changement climatique, la dégradation des terres et les catastrophes naturelles, avec des conséquences potentiellement dévastatrices et à long terme sur les communautés montagnardes et le reste du monde. Les montagnes sont essentielles à la survie de l'écosystème planétaire en tant que sources vitales d'eau, d'énergie, de biodiversité et de produits agricoles. C'est pour cette raison que le Programme de développement durable à l'horizon 2030 reconnaît explicitement leur importance et leur vulnérabilité. Cet engagement mondial doit pouvoir se refléter dans des actions concrètes, des processus de longue durée et des politiques aptes à renforcer la résilience des populations et des environnements montagneux, et qui fassent en sorte de «ne laisser personne de côté», ainsi que l'exige le Programme 2030.

Cadre d'action

Faisant référence au Programme 2030, paragraphe 33, qui souligne l'impact de la gestion durable des ressources naturelles sur le développement économique et social, et par conséquent la nécessité vitale d'assurer la conservation et un usage raisonnable des ressources en eau douce, des forêts, des montagnes et des terres arides, et de protéger la diversité biologique, les écosystèmes et la flore et la faune sauvages;

Rappelant l'Objectif de développement durable 15 du Programme 2030, qui exhorte à «préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité»;

Rappelant l'Objectif de développement durable 15.1 du Programme 2030, qui mentionne explicitement la nécessité, d'ici à 2020, de garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres et des écosystèmes d'eau douce et des services connexes, en particulier des forêts, des zones humides, des montagnes et des zones arides, conformément aux obligations découlant des accords internationaux;

Rappelant l'Objectif 15.4 du Programme 2030 qui requiert, d'ici à 2030, d'assurer la préservation des écosystèmes montagneux, notamment de leur biodiversité, afin de mieux tirer parti de leurs bienfaits essentiels pour le développement durable;

Rappelant l'Objectif 6.6 du Programme 2030 qui exige, d'ici à 2020, de protéger et restaurer les écosystèmes liés à l'eau, notamment les montagnes, les forêts, les zones humides, les rivières, les aquifères et les lacs;

Reconnaissant l'importance de relever les défis spécifiques des régions montagneuses pour atteindre nombre des autres Objectifs de développement durable du Programme 2030;

Rappelant le Chapitre 13 du programme Action 21, «Gestion des écosystèmes fragiles: mise en valeur durable des montagnes»;

Rappelant la résolution A/RES/71/234 de l'Assemblée générale des Nations Unies sur le «Développement durable des montagnes»;

Tous les membres du Partenariat de la montagne s'engagent à intensifier leurs efforts pour mettre en œuvre le Programme 2030, en vue de garantir que des communautés et des écosystèmes de montagne résilients puissent contribuer à un monde durable. En particulier:

D'ici à 2030, ils s'engagent à:

- Pour les gouvernements: revoir et mettre à jour leurs politiques de développement, s'il y a lieu, dans le but d'intégrer des stratégies appropriées pour «le développement durable des montagnes et la préservation des écosystèmes montagneux»;
- Pour les gouvernements, les organisations intergouvernementales et les organismes donateurs: revoir et mettre à jour leur politique de coopération internationale au développement, s'il y a lieu, dans le but que «le développement durable des montagnes et la préservation des écosystèmes montagneux» en fassent partie intégrante;
- Pour les principaux groupes: sensibiliser à l'importance du développement durable des montagnes et de la préservation des écosystèmes montagneux dans toutes les conférences internationales et sommets d'envergure, et œuvrer à ce que la terminologie clé liée à la montagne soit incluse dans les résolutions, les stratégies et les documents finaux.

Afin d'appuyer un tel engagement, les membres du Partenariat de la montagne invitent le Secrétariat du Partenariat à:

- Établir des rapports réguliers sur l'état d'avancement des engagements cités ci-dessus et développer une méthodologie en vue d'analyser leurs impacts sociaux, économiques et environnementaux à long terme à l'échelle mondiale, régionale et nationale;
- Coordonner et appuyer le processus politique international de plaidoyer en faveur des montagnes, en impliquant pleinement les membres du Partenariat de la montagne, le cas échéant et au besoin;
- Faire le point, d'ici à 2025, sur l'impact et les résultats obtenus, et fournir des recommandations aux membres;
- Intensifier les efforts visant à l'établissement d'un Bureau de liaison pour appuyer l'action du Partenariat de la montagne dans la mise en œuvre du Programme 2030 pour les montagnes, lié à la disponibilité de financements dans les principales zones montagneuses du monde, comprenant de manière non exhaustive les régions suivantes: 1. Amérique du Nord, Amérique centrale et Caraïbes; 2. Amérique du Sud; 3. Europe; 4. Asie et Pacifique; 5. Afrique subsaharienne; 6. Moyen-Orient et Afrique du Nord.